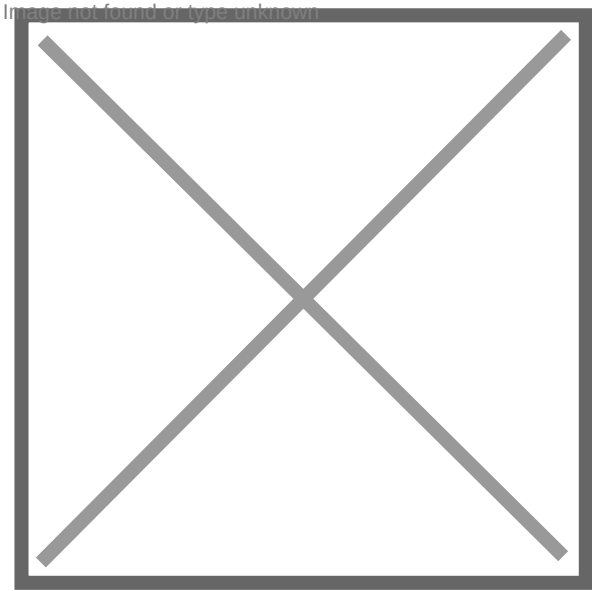




Droit de visite des enfants

Par **laurent19**, le **28/01/2011** à **16:17**

Bonjour,
apres la revision de la pension alimentaire elle ma etait augmenter car mon fils jeremie etait pensionnaire et la maman ne travailler pas hors la maman a demenagé dans un autre departement et mon fils n'est plus pensionnaire et me demande de participer au frais si je veut voir les enfants que doit je faire sachant que une autre revision et en cour demandant a ne pas participer au frais suis je dans mes droit si je refuse de prendre les enfants en attendants le jugement
cordialement

Par **mimi493**, le **28/01/2011** à **17:13**

[citation]suis je dans mes droit si je refuse de prendre les enfants en attendants le jugement
[/citation]
Vous n'avez aucune obligation de vous conduire en père digne de ce nom et vous avez le droit de ne pas voir vos enfants.
Evidemment, si vous le faites, c'est un motif pour augmenter la pension